

18/04/2018  Patricia Chairopoulos

Mis à jour le 19/04/2018

---

Actu

## Nestlé accusé d'épuiser l'eau de Vittel

Partager 793

Tweeter

Envoyer

Commentaires

La nappe phréatique de Vittel, largement exploitée par Nestlé, est menacée d'assèchement. La ville devra-t-elle capter son eau potable ailleurs ?



iStock

Les habitants de Vittel manqueront-ils d'eau ? Un comble pour cette ville dont la source – largement exploitée par Nestlé Waters depuis plus de trente ans – est réputée dans le monde entier.

En cause : la surexploitation de la nappe profonde des grès du Trias inférieur (GTi), qui s'étend des Vosges jusqu'au Luxembourg.

## Eau puisée pour l'exportation à l'étranger

Nestlé a le droit d'y puiser chaque année un million de mètres cubes d'eau pour ses bouteilles exportées à l'étranger sous la marque Vittel Bonne source et une autre société, la fromagerie Ermitage, peut puiser 600 000 mètres cubes d'eau pour son fonctionnement.

À elles deux, ces entreprises consomment près de 50 % de la ressource en eau ; le reste est réservé à l'eau potable de Vittel et des communes avoisinantes.

**À LIRE AUSSI >>> [Pesticides : ces riverains qu'on empoisonne](#)**

## Un déficit de 800 000 m<sup>3</sup> par an

Or, du fait de cette utilisation industrielle massive, la nappe n'arrive plus à se régénérer. Et cette situation n'est pas nouvelle. « *Le constat remonte à 1975, où le déficit atteignait alors 2,5 millions de m<sup>3</sup> par an*, explique Jean-François Fleck, président de l'ONG Vosges nature environnement. *Il est aujourd'hui stabilisé autour de 800 000 m<sup>3</sup> par an, ce qui correspond au prélèvement actuel de Nestlé.* »

C'est seulement depuis 2010 que des solutions sont recherchées pour tenter d'atténuer ce déficit chronique. Ainsi, la Commission locale de l'eau (CLE) a étudié divers scénarios d'économie et de transfert d'eau.

## Des kilomètres de canalisations à la charge du consommateur

Le 15 mars dernier, elle a tout bonnement proposé, comme alternative, la construction de dizaines de kilomètres de canalisations pour aller chercher l'eau potable dans les territoires voisins.

Le coût serait de 15 à 30 millions d'euros sur vingt ans ; cela représente, pour le consommateur, une augmentation du prix de l'eau de 0,20 à 1 € par m<sup>3</sup> d'eau.

## Chantage économique ?

En revanche, la commission n'envisage nullement de toucher au forage de Nestlé Waters – pour lequel, il est vrai, l'entreprise détient toujours une autorisation...

« *On ne veut pas embêter les industriels* », proteste Jean-François Fleck, qui crie au chantage économique : « *Nous sommes totalement en contradiction avec la loi de 2006 qui rappelle que l'usage prioritaire des ressources en eau est, en France, l'eau potable.* »

## Incidence sur l'étiage non étudiée

L'[article L. 211-1](#) du code de l'environnement est en effet assez explicite : « *La gestion équilibrée*

*[NDLR : de la ressource en eau] doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. »*

De plus, le fait de puiser l'eau ailleurs n'a pas fait l'objet d'études d'impact suffisantes, telles que l'incidence qu'il pourrait avoir sur l'étiage (niveau moyen le plus bas des cours d'eau). La décision finale est attendue pour le début de l'été.

---

## Nestlé réagit

Lors de la rédaction de l'article, notre demande d'entretien pour recueillir le point de vue de Nestlé Waters était restée lettre morte.

L'entreprise a finalement réagi suite à la publication de cet article, mercredi 18 avril. Dans un [communiqué](#), Nestlé Waters indique notamment avoir réduit ses prélèvements de 20 % au cours des dix dernières années, et avoir proposé, en 2017, de « *réduire volontairement [ses] prélèvements de 25 % des quotas qui [lui] sont alloués.* »

Elle reconnaît toutefois que cet effort ne sera « *pas suffisant pour compenser le déficit de recharge à l'échelle du bassin.* »

---

## À LIRE AUSSI



**Filets de poissons : la pêche aux fraudes a été bonne**



**Sept conseils pour (re)booster votre smartphone**



**Carte grise dématérialisée : cinq mois et des galères**



**Ces aliments qui nous empoisonnent**



**Tourisme humanitaire**



**Orange rappelle un téléphone émettant trop d'ondes**

Partager 793

Tweeter

Envoyer

Commentaires

*Environnement*

## VIENT DE PARAÎTRE

